

L'an deux mil dix neuf, le premier mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de FOLLIN Stéphane -Maire ;

Présents : Mmes BATTISTELLA K., CHOUREAU A., DRUEL L., MOONEN M., OLIVIER L., MM. OLIVIER R., PUECH A.,

Absent non excusé : MM. GRINDEL H., MERELO J.Y, MYLLE L.

Secrétaire de séance : K. BATTISTELLA

LECTURE & APPROBATION DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents qui signent le registre.

La séance est ouverte.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET INVESTISSEMENTS 2019

Dans le cadre de l'élaboration du prochain budget de la commune, Monsieur le Maire propose de lister les éventuels besoins et nécessités en investissement.

Sont retenus :

- Finalisation de l'Ad'Ap pour l'église + un vitrail
- Acquisition d'un ordinateur portable

Délibération 2019/01 : POINT SUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Considérant les aménagements en cours, relatifs à l'effacement des réseaux électriques et de l'éclairage public au niveau du hameau du Bourretout et de la Rue de la Plaine, le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau le SDE76 et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre afin de permettre de réaliser des travaux analogues au niveau du centre bourg de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et le SDE76 pour des travaux effacement du réseau basse tension au niveau de la Rue de l'Eglise (RD237) et ainsi qu'au niveau des trois axes desservant celle-ci (D107, rue de la Maladrerie et rue de la Plaine).

Délibération 2019/02 : ACQUISITION MATERIEL

Préalablement au vote du Budget Primitif 2019, la Commune ne peut engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes (dont la facture de l'entreprise Pasquier pour acquisition d'un caisson pour la somme de 594.91 € TTC), le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

A savoir :

- Chapitre 23 : 1 000.00 €
- Chapitre 21 : 2 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Délibération 2019/03 : ADHESION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA CCCA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amical du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre proposant comme l'année passée d'adhérer et de faire bénéficier d'avantages les agents communaux (tarifs préférentiels sur les spectacles, le cinéma, piscine, ainsi que des propositions d'animations).

La cotisation annuelle communale s'élève à 86 €/agent et pour les agents une cotisation de 14 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2019.

Délibération 2019/04 : MOTION DE SOUTIEN LYCEE DE LA COTE D'ALBATRE SAINT-VALERY-EN-CAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FORMULE son soutien au Lycée de la Côte d'Albâtre de Saint Valéry en Caux contre la suppression de 56 heures d'enseignements malgré que l'effectif de la rentrée prochaine soit stable

DEMANDE la réévaluation des conséquences induites par la baisse de cette dotation horaire.

ELABORATION DU SCHEMA COMMUNAL ET DE L'ARRETE COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire propose aux conseillers de constituer une commission afin de travailler sur l'élaboration du schéma communal de lutte contre la défense extérieure incendie.

Membres de cette commission :

- PUECH Alain, MOONEN Marianne, OLIVIER Régis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ **PROJET EXTENSION DU SITE DE LA COOPERATIVE AGRICOLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIER Régis. Celui-ci formule une demande relative au projet de travaux d'extension du site notamment de la voirie de fait, il souhaite récupérer un peu de terrain. (Suggestion : permuter le terrain de la Commune avec celui de la SCEA MOONEN).

✓ **COMITE DES FETES D'HEBERVILLE**

L'assemblée Général du Comité des Fêtes est prévue le 02 mars, les membres du bureau ont d'ores et déjà fait valoir leur démission.

En conséquence, s'il n'y a pas de nouveaux candidats pour les postes du bureau, le Conseil Municipal décide de maintenir annuellement deux activités :

- Foire à Tout
- Noël de la commune

Fin de séance : 22H15



Handwritten signatures in red ink, including names like S. Fouin, Olivier, P. Ballus, and Moonen.